Bibliothèques de Vendée Etat des lieux

Synthèse des bilans d'activité 2018





Direction des Bibliothèques

Janvier 2020

INTRODUCTION

Depuis 2017, la Direction des Bibliothèques est partenaire de la collecte nationale des données d'activités des bibliothèques municipales et intercommunales, en vertu des missions de contrôle technique de l'Etat inscrites au Code du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication). A ce titre, la Direction des bibliothèques de Vendée est responsable de l'administration du recueil des bilans d'activités des bibliothèques et de l'échange des données avec l'Etat, qui alimente l'Observatoire national de la lecture publique (OLP). Ces statistiques sont désormais saisies directement en ligne par les bibliothèques du réseau, avec l'assistance de la Direction des Bibliothèques.

Ces données, étudiées et analysées, permettent de :

- disposer d'un état des lieux des bibliothèques dans le département,
- donner des outils aux acteurs de la lecture publique pour situer l'activité de leur équipement dans le paysage vendéen.

Ces données contribuent à dresser un état des lieux de la lecture publique en France.

Les chiffres présentés ci-après concernent les 211 bibliothèques et 13 réseaux intercommunaux qui ont renseigné le bilan de leur activité au 31 décembre 2018.

A noter, le bilan d'activité permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et départementale de la lecture publique est une obligation réglementaire conformément à l'article L 310-1 du Code du Patrimoine.





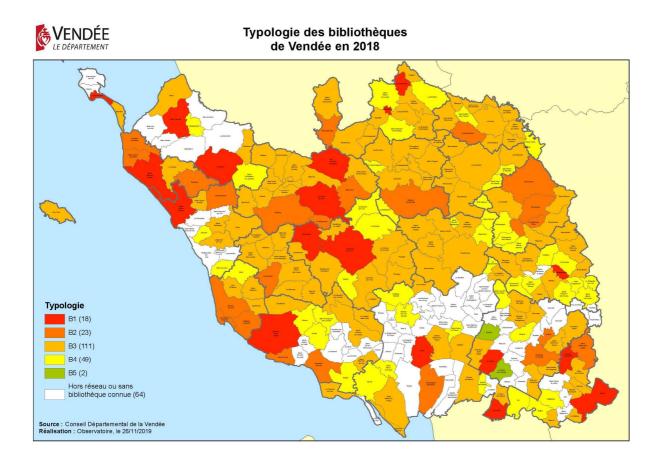
Les nouvelles médiathèques de Xanton-Chassenon et des Lucs-sur-Boulogne réalisées avec le soutien scientifique et/ou financier du Conseil Départemental de la Vendée.

I- LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES EN VENDEE

Les bibliothèques du réseau départemental disposent de niveaux de services extrêmement variés. Du simple « dépôt » à la bibliothèque municipale professionnalisée ou au réseau intercommunal, la lecture publique en Vendée recouvre aujourd'hui une diversité de situations, d'activités et d'ambitions.

Le réseau vendéen comprend désormais 211 bibliothèques réparties sur 203 communes. Le regroupement de certaines d'entre elles en communes nouvelles fait que celles-ci disposent de plusieurs établissements de lecture publique, situés dans les communes déléguées.

Le réseau des bibliothèques conventionnées avec le Département est particulièrement dynamique et attractif. 96 % des bibliothèques de Vendée sont en convention avec le Département, ce qui en fait, en proportion, le premier réseau français.



1) Quatre critères d'évaluation

Afin de comparer les bibliothèques entre elles, on utilise une classification qui définit 3 niveaux d'équipement : du niveau 1 pour le plus élevé au niveau 3 pour le niveau le moins important.

Classification utilisée:

	Niveau B1	Niveau B2	Niveau B3	Dépôt
Surface	Au moins 7 m ² /100 hab avec au moins 100 m ²	Au moins 4 m ² /100 hab avec au moins 50 m ²	Au moins 25 m²	
Budget d'acquisition	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 0,50€ /an/hab.	Au moins 1 des critères
Personnel	1 agent cat B filière culturelle/5 000 hab. Au moins un salarié qualifié/2 000 hab	Soutien salarié au moins ponctuel	Equipe formée (formation initiale)	du niveau 3 n'est pas respecté
Horaires d'ouverture	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine	

Remarque: lorsqu'un ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « dépôts » qui peuvent être de niveau B4 (deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés) ou de niveau B5 (moins de deux critères du niveau 3 sont respectés). Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la Direction des Bibliothèques, au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

Au 31 décembre 2018 la répartition est la suivante en Vendée :

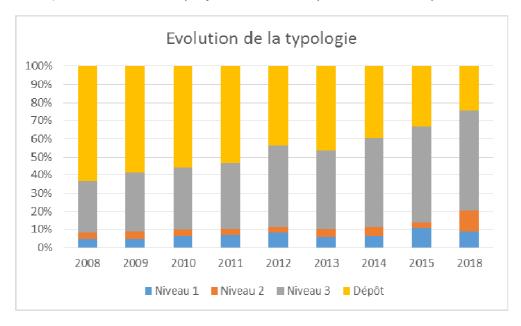
B1:18 B2:23 B3:111 B4:49

B5:2

2) Un réseau de bibliothèques en plein développement

Depuis quelques années, le réseau départemental a connu de profondes évolutions grâce notamment à :

- la mise en place d'un système de conventionnement avec les communes et/ou Communautés de communes. Ces conventions déterminent des objectifs à atteindre sur 5 ans, en termes d'équipement, de budget d'acquisition, d'horaires d'ouverture, de qualification et de formation de l'équipe de bibliothécaires.
- un renforcement des missions de la Direction des Bibliothèques autour de l'ingénierie de projet, la formation, l'action culturelle et le prêt de documents et les ressources en ligne,
- un important travail de terrain de sensibilisation, de formation, de pédagogie d'accompagnement des élus locaux et des bibliothécaires dans le développement des équipements,
- la mise en place en 2008 d'un programme de subventions suivi depuis 2017 d'une intégration des projets de médiathèques aux Contrats Vendée Territoires avec près de 30 projets financés sur la période 2017-2020 pour un montant supérieur à 3 millions d'euros. Ce soutien financier du Département pouvant être abondé, sous réserve de certains critères, par le concours particulier de l'Etat (subventions de la DRAC) créé en faveur des projets de bibliothèques et médiathèques.



Ainsi, si en 2008 seulement 36% des bibliothèques étaient en niveau 1, 2 ou 3, elles sont aujourd'hui 75%.

Ces dernières années ont également vu l'essor des réseaux intercommunaux de lecture publique, 117 bibliothèques, soit près de **60% du réseau départemental**, font désormais partie d'un réseau géré par une Communauté de communes.

3) Le prochain défi : réduire les inégalités territoriales.

L'aménagement d'un territoire passe aussi par un maillage d'équipements culturels, lieux de proximité pour un accès à la connaissance, au bénéfice de tous. La vitalité du réseau vendéen permet de répondre à ces enjeux mais 3 secteurs nécessitent une attention toute particulière : le nord-ouest du département (les communautés de communes de Challans-Gois et de l'île de Noirmoutier), le pays de Saint-Gilles et une partie importante du sud Vendée (notamment les communautés de communes de Sud Vendée Littoral et de Fontenay-le-Comte).

Cette vigilance à la réduction des inégalités passe par un soutien affirmé du Département aux réseaux intercommunaux de lecture publique (ou à leur mise en place quand ils sont déficients ou inexistants, à la création de bibliothèques et à leur intégration dans le réseau départemental).

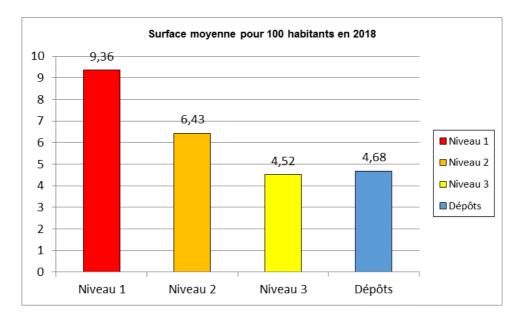
Cependant si dans leur globalité les évolutions sont positives, certaines sont à nuancer :

- la requalification des bibliothèques est restée limitée sur le plan qualitatif : l'évolution s'est surtout faite de dépôts vers le niveau 3. On constate toujours un manque significatif de niveau 1 et 2 (8% en 2008, 13% en 2014, 20 % en 2018).
- un manque important d'équipements structurants: un autre élément essentiel ressort de l'examen de la typologie des bibliothèques au regard des populations desservies; en effet, de nombreuses bibliothèques situées sur des communes importantes du Département et qui ont vocation à devenir des « têtes de réseau » ne sont pas dotées de moyens suffisants pour leur permettre de rayonner sur un large territoire et toucher un public plus large.

II- LES MOYENS DES BIBLIOTHEQUES

1) Les équipements : des efforts à poursuivre

Le réseau vendéen dispose de surfaces qui sont désormais identiques aux moyennes nationales soit 6 m²/100 habitants.



Il convient également de noter que 60% des bibliothèques ne sont pas en accessibilité totale (extérieur et intérieur) pour les personnes à mobilité réduite. La loi du 11 février 2005 prévoyait pourtant que dans un délai maximal de 10 ans « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées », sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Préfet du département.

2) Professionnels et bénévoles : la coordination des talents

Le réseau de lecture publique vendéen fonctionne grâce à **258 bibliothécaires salariés** (216 communaux et 42 intercommunaux) soit **218,2 équivalent temps plein (ETP)** dont :

- 189,15 ETP dans les communes
- 29,05 ETP bibliothécaires intercommunaux

et la mobilisation de 2 361 bénévoles.

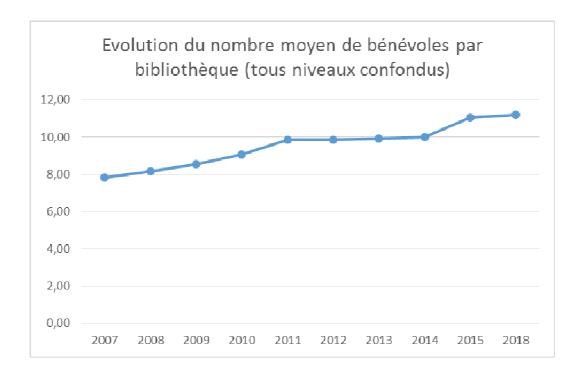
• La nécessaire professionnalisation du réseau

Les recommandations nationales sont de 1 ETP pour 2 000 habitants pour le fonctionnement d'une bibliothèque municipale. Ces recommandations ne tiennent pas compte des tâches dédiées au fonctionnement d'un réseau intercommunal.

La moyenne départementale est de **0,70 ETP pour 2 000 habitants** pour les bibliothèques de niveau B1 à B3 et **0,62 ETP** si l'on prend l'ensemble des bibliothèques du réseau (en ajoutant les dépôts de niveau 4 et 5).

Ce manque de professionnels a un impact direct sur les horaires d'ouverture des bibliothèques (cf. page 12).

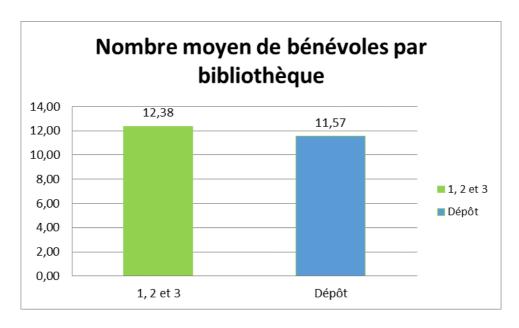
• Un réseau de **2 361 bénévoles** à soutenir, former et accompagner



Le nombre moyen de bénévoles par bibliothèque continue d'augmenter et dépasse désormais les 11 bénévoles par bibliothèque.

Le bénévolat en bibliothèque est toutefois un bénévolat exigeant à la fois en temps et en compétences. On estime que chaque bénévole consacre un peu plus de 6h/mois à la bibliothèque, ce qui représente en moyenne 70h/mois de temps de bénévolat par bibliothèque. Ce temps se partage entre accueil du public, gestion des collections, mise en place d'animations, d'accueils de groupes, formations, etc.

Pour continuer à être attractif, ce bénévolat doit donc être soutenu, accompagné par des professionnels qualifiés et également reconnu et valorisé notamment via la formation. Il est donc essentiel qu'un nombre croissant de bénévoles, et tout particulièrement les responsables des équipes, puissent bénéficier de la formation initiale proposée par le Département (cycle de plusieurs jours sur les fondamentaux de la gestion d'une bibliothèque). Cette formation de base se doit d'être utilement complétée par des formations courtes proposées chaque année ou par les plans de formation « sur mesure » proposés soit pour une équipe d'une bibliothèque municipale soit sur une échelle intercommunale.



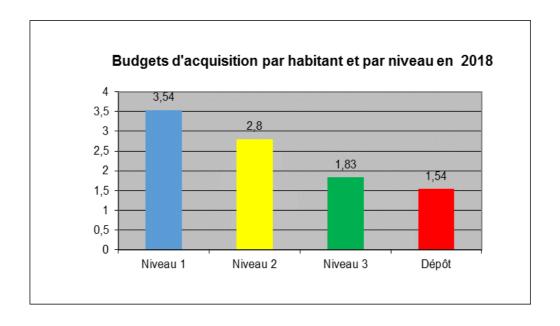
Les équipes les plus importantes se trouvent ainsi dans les bibliothèques les plus développées et attractives.

3) Les budgets d'acquisition : diversifier les collections

Entre 2008 et 2015, le budget d'acquisition moyen annuel était passé de 1,36€/hab. à 2,14 €/hab (tous supports confondus). Il est désormais de **2,41 euros/hab** si l'on prend l'ensemble des bibliothèques et de **2,56 euros** si on ne considère que les bibliothèques de niveau 1 à 3.

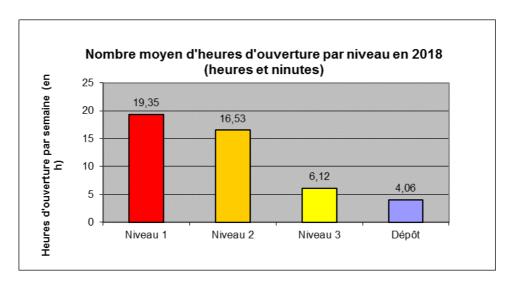
Les efforts sont à souligner mais ils restent à poursuivre pour se rapprocher de la moyenne nationale qui est de **2,80 €/hab**. Les collectivités de Vendée consacrent ainsi près de **1,5** million d'euros aux acquisitions de documents (1 437 230 euros), acquisitions qui sont très majoritairement effectuées dans les librairies locales. A cette somme il convient d'ajouter les 380 000 euros que le Département consacre aux acquisitions de la Direction des Bibliothèques et qui viennent compléter les fonds locaux, en quantité mais aussi en qualité.

L'augmentation des budgets d'acquisition doit s'accompagner d'une **diversification des supports**. En effet, les collections des bibliothèques en Vendée sont essentiellement composées de livres. Les fonds des cd, dvd et de jeux qui permettent de faire venir un plus large public sont encore peu développés.



4) Les horaires d'ouverture : un défi pour les bibliothèques

Les horaires d'ouverture constituent un élément fondamental de l'impact public des bibliothèques. Plus une bibliothèque est ouverte, plus elle a de chance de toucher un public large et varié. Plus le niveau de la bibliothèque est élevé, plus l'ouverture est importante.

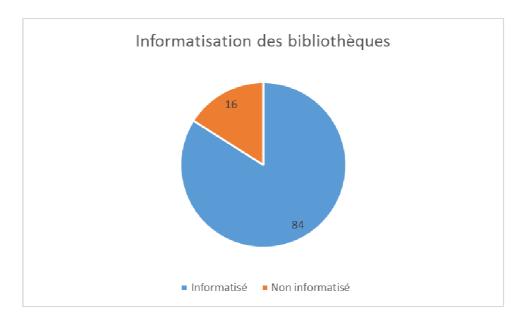


Si l'amplitude horaire des bibliothèques en Vendée est en augmentation, elle reste toutefois insuffisante : moyenne de 9h09 mn (bibliothèques de niveau 1 à 3) pour 15h au niveau national. Cette moyenne, pour la Vendée, est de 7h54 si l'on compte l'ensemble des bibliothèques. On constate toutefois une augmentation depuis 2015 (8h20 en moyenne)

A noter que de trop nombreuses bibliothèques sont ouvertes moins de 4h/semaine (33 soit 16,2 % des bibliothèques).

L'amplitude horaire est en lien direct avec le niveau de bibliothèque, et la présence ou non de professionnels. Une équipe sans salarié ouvre ainsi en moyenne un peu plus de 4h par semaine, pour 12h/semaine en moyenne dans les bibliothèques avec du personnel salarié.

5) Informatique



84% des bibliothèques sont aujourd'hui informatisées notamment grâce à la mise en place des réseaux intercommunaux. Ces efforts doivent se poursuivre avec la mise en place d'accès Internet pour le public et le développement du numérique.

III- RESULTATS ET ENJEUX

1) Une fréquentation très encourageante et en net accroissement

Au-delà de la mission traditionnelle de prêt de documents, la bibliothèque constitue souvent l'unique lieu culturel de proximité.

Le seul calcul du taux d'inscription ne suffit généralement pas à retranscrire l'activité d'un équipement. En effet, de plus en plus d'usagers fréquentent les bibliothèques sans être inscrits. Cet indicateur permet cependant de positionner la bibliothèque par rapport à d'autres structures de taille équivalente. Ainsi, le taux d'inscription (emprunteurs actifs) constaté à l'échelle départementale se situe à **21,60**% de la population desservie¹, **il est de 15% au niveau national** Il reste en nette progression au niveau du département alors que l'on constate une baisse au niveau national.

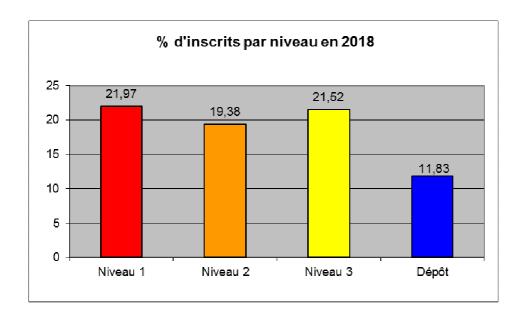
Ce chiffre de 21,6 % est basé sur les bibliothèques de niveau 1 à 3. Si l'on prend en compte l'ensemble des bibliothèques (de niveau 1 à 5), il est un peu inférieur, à 20,36%. **121 203** personnes sont inscrites dans une bibliothèque du réseau départemental vendéen.

Deux constats majeurs:

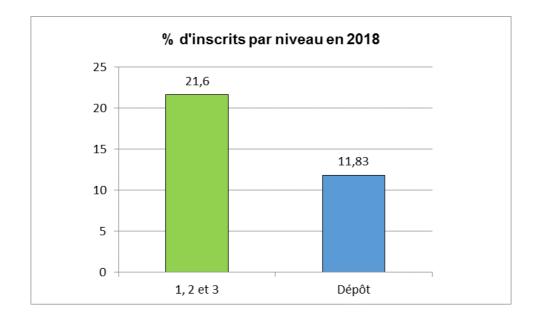
- Après avoir été, de nombreuses années, inférieur à la moyenne nationale, le taux de fréquentation des bibliothèques vendéennes est aujourd'hui supérieur.
- Ce taux est en baisse en France même si cette baisse se stabilise depuis 2-3 ans. Il est par contre en progression constante en Vendée.

Direction des Bibliothèques 14

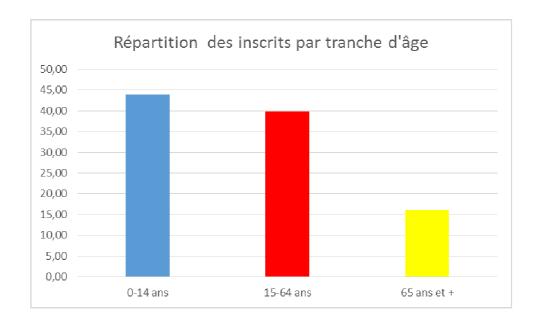
¹ Le calcul du taux d'inscription dans les études relatives aux bibliothèques est toujours basé sur la population desservie. A titre d'exemple, les 203 communes qui font partie du réseau des bibliothèques en convention avec le Département de la Vendée représentent 595 232 personnes sur une population totale départementale de 675 000 personnes.



Plus d'un 1 vendéen sur 5 est donc inscrit en bibliothèque. A cela il convient d'ajouter une proportion équivalente de personnes fréquentant la bibliothèque sans être inscrit (participation aux animations, lecture de la presse,...). Plus de 40% des Vendéens sont donc des usagers des bibliothèques.



Les taux d'inscription sont en lien direct avec les moyens mis en œuvre : les taux les plus importants se trouvant dans les bibliothèques les plus développées.



Sans surprise les 0-14 ans représentent 44% des inscrits en bibliothèque, ils ne sont plus que 40% dans la tranche d'âge de 15-64 ans. Contrairement à une idée souvent répandue, le taux d'inscriptions des « seniors » (les plus de 65 ans) est faible alors que le département est confronté à un vieillissement de la population.

CONCLUSION

Le réseau départemental a connu de profondes évolutions ces dernières années :

- développement de nouveaux équipements (en moyenne une bibliothèque est inaugurée chaque mois),
- développement des réseaux intercommunaux de bibliothèques,
- augmentation du nombre de professionnels, de bénévoles formés,
- augmentation des surfaces, des budgets d'acquisition, des horaires d'ouverture et des emprunteurs actifs.

Ces évolutions doivent se poursuivre. Les enjeux pour les prochaines années sont :

- Le développement d'équipements structurants notamment dimensionnés comme têtes de réseau,
- La professionnalisation du réseau qui doit continuer à progresser pour se rapprocher de la norme nationale,
- La mise en réseau des bibliothèques dans le cadre des intercommunalités,
- Le développement des nouveaux supports, notamment numériques,
- La montée en charge de l'action culturelle et en particulier auprès des publics éloignés du livre.

	2008	2015	2018
Surface	4,5 m ² / 100 hab.	7m²/ 100 hab.	6,3m²/ 100 hab.
Budget d'acquisition	1,36 € / an / hab	2,14 € / an / hab	2,56 € / an / hab.
Personnel	0,28 ETP / 2 000 hab 8 bénévoles	0,66 ETP / 2 000 hab 11 bénévoles	0,70 ETP / 2 000 hab. 11 bénévoles
Horaires d'ouverture	6h45 / semaine	8h20 / semaine	9h09 / semaine
Taux d'inscription	15,59 %	16,73 %	21,60 %
Prêts	23 prêts / an / inscrit	30 prêts / an / inscrit	38 prêts / an / inscrit

Attention les indicateurs ci-dessus sont ceux des bibliothèques de niveau B1 à niveau B3 afin de pouvoir comparer avec les statistiques du Ministère de la Culture qui ne prend pas en compte les dépôts (B4 et B5).